

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 2

Artikel: Opération Pologne : coordonner les élans de générosité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Opération Pologne:

Coordonner les élans de générosité

L'approvisionnement en denrées alimentaires de 150 000 personnes particulièrement vulnérables (nourrissons, enfants et personnes âgées handicapées), l'assistance médico-sanitaire et la protection des internés: ainsi se résume l'action de la Croix-Rouge internationale actuellement en cours en Pologne. Dirigée à Varsovie par Frank Schmidt, délégué général du CICR pour l'Europe, l'opération s'est mise en place, aussitôt les événements connus, selon la chronologie suivante:

● Le 18 décembre, Frank Schmidt, le Dr Rémi Russbach, médecin-chef du CICR, et Françoise Perret, déléguée, se rendent à Varsovie pour une série d'entretiens avec les autorités civiles et religieuses ainsi qu'avec la Croix-Rouge polonaise. Conséquence immédiate: la décision d'entreprendre une tournée des hôpitaux de Varsovie et en province pour évaluer les besoins. Pendant ce temps, à Genève, le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge mettent sur pied un bureau de coordination chargé d'harmoniser l'ensemble des actions humanitaires de la Croix-Rouge en faveur de la Pologne.

● Le 28 décembre, départ de Genève d'un avion affrété par le CICR à destination de Varsovie, transportant 4 tonnes de médicaments en plus d'une mission conjointe CICR/Ligue, composée de cinq membres, dont un membre du Conseil exécutif du CICR, M. Rudolf Jäckli, et le nouveau secrétaire général de la Ligue, M. Hans Hoegh. Les tâches assignées à cette délégation concernent en bref:

- La protection des internés. L'offre faite par le CICR de visiter les lieux d'internement est en discussion
- Les secours. En collaboration avec la Croix-Rouge polonaise et les Eglises, il s'agit de déterminer l'am-

pleur des besoins matériels et médicaux, de coordonner les nombreux envois qui affluent en provenance des Sociétés nationales et d'assurer une distribution judicieuse en Pologne. A ce propos, on peut dire que 27 Sociétés nationales ont déjà répondu aux appels lancés les 14 et 21 décembre par la Ligue pour une action de secours à la Pologne de 20 millions de francs suisses. En date du 5 janvier, l'aide ainsi apportée en réponse à ces appels se chiffrait à 5 500 000 francs suisses de dons en nature et 370 000 francs suisses en espèces.

L'agence centrale de recherches du CICR s'attache pour sa part à mettre sur pied un système d'acheminement des demandes de nouvelles, tant à l'intérieur du pays qu'avec l'extérieur.

D'autre part une liaison télex a pu être établie entre le siège de la Croix-Rouge polonaise à Varsovie et celui du CICR à Genève, où se trouve le bureau de coordination de cette opération de la Croix-Rouge en faveur de la Pologne.

● Le 20 janvier: La Croix-Rouge renforce son dispositif, avec l'adoption d'un nouveau programme médical, l'installation d'un réseau radio Croix-Rouge et l'envoi de délégués supplémentaires.

Dans le domaine médical, le nouveau programme porte sur la fourniture à 400 hôpitaux polonais de plus de 1000 assortiments d'instruments médicaux, d'une valeur de 11 millions de francs suisses.

D'autre part, à la demande de la Croix-Rouge polonaise, un spécialiste du CICR installe un réseau de stations-radios pour relier le siège de la Croix-Rouge polonaise et la délégation du CICR à Varsovie aux neuf entrepôts principaux où sont acheminés les secours. Ce dispositif permettra un meilleur contrôle de la distribution des secours.

Enfin, le CICR, qui comptait déjà six délégués en Pologne, en envoie trois autres pour travailler principalement en province.

Un chargement arrivé en conteneurs au port de Szczecin, sur la mer Baltique, est transféré dans des wagons pour une distribution par la Croix-Rouge polonaise dans les villes de l'intérieur. (Provenance des colis: Croix-Rouge de Belgique.)

